

COMMUNE DE MONTRIOND

*SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 JUIN 2009 - 19H00*

PROCÈS-VERBAL

Date de convocation : 27 mai 2009

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. BREHIER Emile - M. GAILLARD Fabrice - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. RICCI Pierre - M. PEERSMAN André - M. BRAIZE Alain - Mme TSCHOFEN Béatrice - M. MUFFAT Roger Serge - - Mme FAVRE Annie - M. PERSIN Franck: Mme LANVERS Edith - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - Mme. DUMAS Claudine

Absents et excusés : Mme. LAVERY Joséphine

Procurations : Mme. LAVERY Joséphine à M. PERSIN Franck

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance : M. BREHIER Emile

Compte rendu :

Une erreur de frappe s'est glissée dans le montant de la subvention allouée par le Conseil Général, pour le projet des Dérêches, il fallait lire 70 000 € et non 170 000 €.

Plus d'autres observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

PROCEDURE D'APPELS D'OFFRES :

Le Secrétaire de Mairie présente aux élus les nouvelles modalités d'appels d'offres et de consultations des entreprises, suite aux différentes dispositions législatives, présent dans le cadre du plan de relance gouvernemental, notamment concernant la modification des seuils.

Concernant les achats de véhicules pour le service technique, Monsieur André Peersman précise que la réglementation a bien été appliquée et que le choix de la commission a porté sur le meilleur rapport qualité prix et sur le service après vente de proximité pour assurer un dépannage rapide et une immobilisation limitée des véhicules.

CLASSEMENT FINANCIER DEPARTEMENTAL;

En réponse à la demande des élus, il est présenté par le Secrétaire de Mairie, les modalités de calcul du classement financier établi par le Conseil général, qui sert de base pour déterminer le taux de subvention accordé par ce dernier.

Il ressort de ce classement, que la Commune de Montriond, se trouve 51/278, du fait principalement d'une base de TP très élevée, pour une population DGF de 1305 habitants et une fiscalité réduite.

CHAPITEAU

Montage du chapiteau près du stade pour le tournoi de foot sera effectué par les services techniques le 10 juin.

Monsieur André PEERSMAM, rappelle les zones de montage du chapiteau : terrain de foot, parking souterrain, lac. Il précise que les associations de la commune seront prioritaires pour la réservation.

Ces dernières doivent en faire la réservation le plus rapidement possible, auprès de la mairie, ou via le site internet de la commune.

Règlement du chapiteau :

Monsieur André PEERSMAM, donne lecture du règlement du chapiteau.

Un inventaire sera établi avec chaque utilisateur. Il est précisé que le non respect du règlement entrainera la nullité de la mise à disposition et que les dégradations seront facturées.

19 h 45 Arrivée de Monsieur Serge MUFFAT

Annie Favre, demande si un tarif de location pour les personnes privées est prévu

Une réflexion est en cours sur ce sujet.

Monsieur le Maire précise que cette réflexion doit intégrer le fait de savoir si la manifestation organisée par les privés et à but commercial ou gratuit.

Le présent règlement est adopté à l'unanimité.

ACTIVITES LAC :

Le Conseil accepte de reconduire les conventions pour les activités autour du lac, ainsi que les 2 ½ journées d'initiation gratuite qui devront faire l'objet d'une meilleure publicité.

- Sandy 4*4
- WENDLING Catherine (ballade de poneys)
- Cime et Soleil
- Canoë de la Haute Dranse.

La commission est chargée de rencontrer les intéressés.

Circulation de véhicules:

Monsieur Serge MUFFAT, demande pourquoi il y'a des cyclomoteurs ou des véhicules autour du lac malgré les interdictions en vigueur.

Monsieur André PEERSMAN précise, que la pose de nouvelles barrières est en cours

Monsieur le Maire indique, qu'un rappel à la législation va être effectué, avant de voir les possibilités de verbalisation, par la police ou la gendarmerie.

Pêche :

Monsieur Michel MUFFAT (La ranche), indique que suite à une rencontre avec la pêche, la possibilité de rempoissonner le lac va être étudié. Ainsi que la réalisation d'un parcours de pêche, dans le but d'augmenter l'attractivité touristique du lac et de la Dranse de Montriond.

Une réflexion plus globale sur l'implantation de nouvelles activités autour du lac est en cours.

Caméléon :

Une mise en demeure va être adressée à la société "Caméléon", afin de récupérer une vieille bâche et le dispositif de sécurité ayant servi à la plongée sous glace, qui a coulé.

DOMAINE DU BARON :

Monsieur Emile BREHIER présente le travail de la commission et indique que cette dernière a accepté les vues à hauteur d'œil présentées par l'architecte, ainsi que l'esquisse.

Une étape importante du projet est franchie, le dépôt du permis de construire est espéré pour fin juin, pour un début de travaux au printemps 2010 avec une mise hors eau hors air, pour fin 2010 et livraison en 2011.

Il est précisé que le bâtiment répondra aux objectifs de développement durable et d'économie d'énergie. Les dossiers de subventions correspondant seront montés par la Commune

AMMENAGEMENT DU CENTRE

Monsieur Fabrice GAILLARD présente l'avancement de la réflexion de la commission, qui en collaboration avec le CAUE étudie le réaménagement du chef lieu, avec la construction d'un bâtiment avec des salles ou à vocation de logement, sur le parking souterrain. Il précise qu'une réflexion se poursuit concernant la redistribution des différents bâtiments publics, dont la possibilité de déplacer la Mairie dans la Cure, après rencontre avec la paroisse.

Monsieur Serge MUFFAT souhaite la démolition de la mairie actuelle, pour réaménager un vrai centre village.

Monsieur le Maire, indique qu'il faut intégrer dans ce projet la possibilité de développer le commerce.

Monsieur Michel MUFFAT (La Glière), ne voit pas l'intérêt de démolir la cure.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance de remise en valeur de la cure.

La commission est chargée de poursuivre sa réflexion en tenant compte des observations formulées.

POLICE MUNICIPALE :

Suite à des problèmes d'organisation interne à la Commune de Morzine la convention avec la police municipale, n'a pas été renouvelée.

Le Conseil Municipal va engager des discussions avec Morzine, pour bénéficier de manière ponctuelle, à la demande des services de cette dernière.

EAU :

Participation Etude des ressources SIVOM Vallée d'Aulps :

Il est indiqué au Conseil Municipal, que la Commune de Montriond est la seule à ne pas adhérer à la compétence étude des ressources en eau du SIVOM. Cette étude porte sur l'ensemble du bassin de la dranse et de la vallée d'Aulps et les Gets.

Suite à différentes observations, Monsieur le Maire précise que la Commune de Montriond n'adhère à la compétence, que pour l'étude, qu'il n'est pas question de perdre le contrôle de la gestion de son réseau d'eau et de ces ressources.

Le Conseil accepte sous ces modalités, la participation de la commune, à la compétence étude des ressources du SIVOM.

Brochaux : (travaux assainissement, eau potable)

Une consultation va être lancée mi juin, pour la réalisation de l'assainissement collectif aux Brochaux, ainsi que pour amener l'eau potable avec la construction d'un petit réservoir d'une capacité de 30 à 40 m pour l'eau et la réserve incendie.

URBANISME :

Construction Illégale :

Monsieur Serge MUFFAT demande au Conseil de se prononcer sur le problème des constructions illégales, et sur les solutions que ce dernier compte mettre en œuvre pour remédier à ce problème.

Monsieur le Maire, précise qu'il n'ya pas à tergiverser, que la loi doit être respectée. Il faut reprendre les différents dossiers pour voir tous les problèmes

La commission "urbanisme" est chargée de la prise en charge de ce dossier et en référera au Conseil Municipal, lors de prochaines séances.

Participation Voirie et Réseau :

Une étude est en cours, pour l'établissement de la PVR, sur la zone de l'Elé

Cession gratuite :

Dans le cadre d'autorisation d'urbanisme, la Commune va faire usage de la cession gratuite de terrain 10 % sur les propriétés suivantes :

- Jean François MUFFAT
- Frédéric GAILLARD

Echange Commune / CCVA

Monsieur le Maire présente le protocole d'échange de terrains entre la Commune et la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps, dans le cadre de la régularisation des emprises du terrain de foot et du réaménagement de la zone du Pré.

Le Conseil Municipal, donne à l'unanimité son accord pour la réalisation de ces échanges, qui se feront sans soule.

Bail Bianco

Monsieur le Maire, précise au Conseil Municipal, qu'il a fait part à la société Bianco, des observations de ce dernier, et fait lecture de la réponse de la société.

Une rencontre avec cette dernière va être organisée prochainement.

Vente Commune / M. Guigue.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. GUIGUE de se porter acquéreur, d'une parcelle communale, cadastrée B 551 d'une surface de 65 M2, située au droit de sa propriété.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire une proposition de vente sur la base de 50 €/M, plus les frais annexes.

Transformation Local commercial en habitation (Les Lindarets) :

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Ledoux, de transformer son bail des Lindarets de commercial en habitation.

Le Conseil Municipal accepte cette transformation et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités aux dépens du demandeur.

Acquisitions terrain du Pré

Parcelles acquises par la Commune de Montriond :

- Parcelle AD 189 "Le Pré" contenance 09a 21 ca
- Parcelle AD 190 "Le Pré" contenance 04 a 95 ca

La Commune de Montriond se porte acquéreur des parcelles ci-dessus, propriétés de Madame Agnès LAVANCHY et de Monsieur Roland LAVANCHY, pour un montant de **150 000 €uros** (cent cinquante mille €uros), prix payable comptant au jour de l'acte authentique de vente

- Parcelle AD 188 "Le Pré" contenance 06 a 24 ca

La Commune se porte acquéreur de la parcelle ci-dessus, propriété de Mesdemoiselles Suzanne MARULLAZ et Martine MARULLAZ, pour un montant de **62 400.00 €uros** (soixante deux mille quatre cents €uros), prix payable comptant le jour de l'acte authentique de vente.

Monsieur le Maire précise que les frais d'acte pour l'acquisition des terrains sus nommés seront à la charge de la Commune de Montriond.

Monsieur le Maire précise, que ces achats seront couverts par l'achat des terrains assises de la future gendarmerie par la C.C.V.A.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

Zone du Pré, "Aire de Jeu" :

Monsieur MUFFAT Serge demande la position du Conseil municipal sur la réalisation d'une aire de jeu dans la zone du Pré.

Monsieur le Maire souhaite que ces jeux correspondent à l'esprit montagne du village.

Il est précisé que cette demande va être inscrite dans le cadre du projet d'aménagement des déreches, pour les années 2010 et 2011.

Aménagement des Dérêches :

Le réaménagement est en cours en collaboration avec la mairie de Morzine.

Le Conseil Municipal, fait observer le problème d'accès à la zone des déreches depuis le chef lieu, une réflexion va être conduite dans le cadre du présent projet d'aménagement.

SITE INTERNET :

Monsieur André PEERSMAM, rappelle que le site est ouvert depuis le 1^{er} mai. Il demande à chaque élu de le consulter régulièrement et invite chaque commission, à apporter des éléments.

ECOLE :

Le spectacle de fin d'année sera organisé le 30 juin, dans le cadre du départ de Pascale Rastello de son poste de Directrice, la municipalité organisera un pot de départ.

CLASSE DE MER :

Mademoiselle LEFEUVRE Alexandra organisera l'année scolaire prochaine, une classe de mer avec les élèves de CM1 et CM 2. Dans ce cadre la Commune décide le versement d'une subvention de 5 000 €, qui sera inscrite au prochain budget.

COMPTE RENDU COMMISSIONS :

Tourisme :

Plan Neige, avec la Serma :

Monsieur Emile BREHIER fait état que dans le cadre de la convention actuelle de délégation de service publique entre la commune et la SERMA, le plan d'investissement se termine fin 2010 avec le remplacement en 2010 du télécabine d'Ardent.

Monsieur le Maire précise qu'une renégociation d'un nouveau plan neige est en cours, en contrepartie du prolongement de la concession.

Le dossier est porté par la commission, qui fera rapport régulier au Conseil Municipal.

Journée propreté :

Monsieur Emile BREHIER précise que cette dernière, sera organisée le 7 juin, rendez vous à "La Lécherette", où les sites de nettoyage seront définis

DIVERS :

Feu du lac :

Monsieur Emile BREHIER présente au Conseil Municipal les grandes lignes de la manifestation et de son organisation, qui diffèrent beaucoup des précédentes éditions.

Il précise que ce nouveau spectacle entrainera des obligations de périmètre de sécurité, plus grandes, comme la neutralisation de la zone de la baignade.

Demande de buvettes :

Le Conseil Municipal donne son accord à la majorité, pour retenir la demande de l'association des cibistes, en remplacement de l'association des chocards.

Studio Ecole :

Le Conseil Municipal décide de la mise en location prochaine, du studio rénové de l'école, une fois équipé d'une cuisine, en non meublé et à l'année. Les modalités de location seront définies lors d'une prochaine séance.

Salle hors sac "La Lécherette" :

Il est demandé d'intégrer au plan neige à négocier, le projet de réalisation d'une salle hors sac à La Lécherette.

Organisations des points déchets :

La commission environnement travaille sur la réduction des points de collectes et une amélioration de leur intégration dans le paysage.

Modification des limites d'agglomération :

Le Conseil Municipal, donne son accord, pour le classement en agglomération, de la zone du lac entre, le pont des corps et le restaurant du verdoyant, afin de pouvoir instaurer une zone de 50 km, au vu de la fréquentation touristique du lieu.

Chalet d'alpages :

Monsieur Emile BREHIER soulève le problème, des travaux importants à réaliser sur le bâtiment du chalet d'alpage.

Les commissions concernées vont prendre en charge ce dossier.

Chèvrerie :

Monsieur Michel MUFFAT (La Glière) indique que les travaux dans le magasin sont terminés.

La partie habitation va être réalisée la semaine prochaine.

Monsieur Emile BREHIER, indique au Conseil, que la convention se termine en 2011, et devra faire l'objet d'une nouvelle DSP;

La séance est levée à 23 h 20;